



Richards-Wilcox
Portes de Garage

SÉRIE MILESTONE^{MC}

Garantie des portes de garage

Sections de porte :

Pour résidences unifamiliales : Richards-Wilcox® garantit les sections de porte contre les défauts de matériaux et de fabrication et contre la détérioration due à la rouille (surface extérieure seulement) tant que l'acheteur initial est propriétaire de la maison. Richards-Wilcox garantit également les sections de porte contre le délaminage de l'isolant en polystyrène des parois d'acier tant que l'acheteur initial est propriétaire de la maison. Les composants des fenêtres sont garantis contre les défauts de matériaux et de fabrication pour une période de trois (3) ans. Les composants des fenêtres sont garantis contre les défauts de matériaux et de fabrication pour une période d'un (1) an à partir de la date de livraison à l'acheteur initial.

Tous les autres types de résidences (dont les installations ou les propriétés locatives, les propriétés appartenant aux syndicats de copropriétés ou à des associations similaires) : Richards-Wilcox® garantit les sections de porte contre les défauts de matériaux et de fabrication et contre la détérioration due à la rouille (surface extérieure seulement) pour une période de trois (3) ans à partir de la date de livraison à l'acheteur initial. Richards-Wilcox garantit également les sections de porte contre le délaminage de l'isolant en polystyrène des parois d'acier pour une période de trois (3) ans à partir de la date de livraison à l'acheteur initial. Les composants des fenêtres sont garantis contre les défauts de matériaux et de fabrication pour une période de trois (3) ans à partir de la date de livraison à l'acheteur initial. Les composants des fenêtres sont garantis contre les défauts de matériaux et de fabrication pour une période d'un (1) an à partir de la date de livraison à l'acheteur initial.

Rails, quincaillerie et ressorts :

Les composants de quincaillerie standard sont garantis cinq (5) ans. Richards-Wilcox garantit tous les assemblages de ressorts utilisés dans le système de porte contre les défauts de matériaux et de fabrication, comme suit : dans les installations de résidences unifamiliales, pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de livraison à l'acheteur initial.

LIMITATIONS ET EXCLUSIONS

Aux termes de la présente garantie limitée, Richards-Wilcox réparera ou remplacera, à sa discrétion, tout composant de porte s'avérant défectueux après inspection par le personnel autorisé de Richards-Wilcox. Les frais de main-d'œuvre pour l'installation ou les réparations sont à la charge du client et le travail doit être effectué par un revendeur autorisé de Richards-Wilcox.

La présente garantie ne s'applique qu'à l'acheteur initial, à condition que la porte ait été installée à son lieu de résidence principal. Cette garantie n'est pas transférable. Elle ne s'applique qu'aux propriétés, et ne s'applique pas dans le cadre d'applications ou d'utilisations commerciales à une résidence privée.

Cette garantie ne s'applique pas aux systèmes automatisés de contrôle du stationnement destinés aux stationnements pour utilisateurs multiples.

Cette garantie limitée ne s'applique à aucune porte de garage endommagée ou détériorée en raison de mauvais traitements, de négligence, d'éléments manquants, d'accidents ou de l'utilisation de laveuses à haute pression, ni à aucune porte de garage bosselée ou marquée de rayures. La garantie ne couvre pas les copeaux rouillés provenant des rails de chariot qui ne sont pas bien éliminés et retirés de la surface extérieure des portes. Le défaut d'effectuer un entretien approprié du produit annule cette garantie. Cette garantie limitée ne couvre pas la mauvaise application de la peinture sur place. Reportez-vous aux instructions d'entretien et de maintenance, ainsi qu'aux instructions de peinture.

Cette garantie ne s'applique pas aux dommages causés par un incendie, des catastrophes naturelles, un accident, du vandalisme ou des graffitis. Cette garantie ne couvre pas les dommages et la détérioration causés par le sel de mer dans les régions côtières (dans un rayon de 3 km), les produits chimiques dangereux ou corrosifs et les fumées dangereuses, notamment, sans toutefois se limiter aux éléments suivants : les produits alcalins, les acides, les acides muriatiques, les sels de déneigement, les environnements salins, les produits nettoyeurs abrasifs et les engrais.

Richards-Wilcox n'est pas responsable des dommages consécutifs ou accessoires.

TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, EST EXPRESSÉMENT EXCLUE.

Certains territoires n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages consécutifs ou accessoires, alors les limites ou l'exclusion ci-dessus peuvent ne pas vous concerner.

Les réclamations concernant des défauts de matériaux et de fabrication couverts par la présente garantie doivent se faire par écrit et être accompagnées de la preuve d'achat ainsi que de photos du produit en question, puis transmises au revendeur autorisé auprès duquel le produit a été acheté; sinon vous devez appeler Richards-Wilcox au cours de la période de garantie. Richards-Wilcox pourrait décider de retourner le produit aux fins d'inspection.